

**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Comité de Politique Monétaire**

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°04/2019  
DE LA REUNION DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BCEAO  
TENUE LE 4 DECEMBRE 2019 A DAKAR**

---

Avenue Abdoulaye FADIKA  
BP 3108 – Dakar - Sénégal

Tel (+221) 33 839 05 00 / Fax (+221) 33 823 93 35  
courrier.bceao@bceao.int - www.bceao.int

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu, le mercredi 4 décembre 2019, sa quatrième réunion ordinaire au titre de l'année 2019, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a passé en revue les principales évolutions de la conjoncture économique internationale et régionale au cours de la période récente, ainsi que les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives à moyen terme d'inflation et de croissance économique de l'Union.

Examinant la conjoncture internationale, le Comité a noté que la progression de l'activité économique mondiale au troisième trimestre 2019 continue d'être affectée par les incertitudes liées aux conflits commerciaux et aux tensions géopolitiques. La croissance de l'économie mondiale est attendue, selon le Fonds Monétaire International (FMI), à 3,0% en 2019, après une réalisation de 3,6% en 2018. Pour 2020, les prévisions du FMI situent la progression de l'activité mondiale à 3,4%, sous l'hypothèse d'une atténuation de ces tensions.

Sur les marchés internationaux, l'indice des cours des matières premières non énergétiques exportées par les pays de l'UEMOA a connu, entre juin et septembre 2019, une hausse de 2,4%, tirée essentiellement par l'augmentation des prix de l'or, de la noix de cajou et de l'uranium. Cette tendance a été atténuée par le repli des prix du coton et du cacao.

Au titre de la conjoncture interne, le dynamisme de l'activité économique dans l'Union, observé depuis le début de l'année, s'est renforcé au troisième trimestre 2019. Le taux d'accroissement du PIB, en termes réels, est ressorti à 6,6% après 6,4% le trimestre précédent. Pour l'ensemble de l'année 2019, les projections de la Banque Centrale situent le taux de croissance économique de l'Union à 6,6% comme en 2018.

L'exécution des opérations financières des Etats membres de l'Union, au cours des neuf premiers mois de 2019, a été marquée par un accroissement plus rapide des recettes budgétaires par rapport aux dépenses (18,3% contre 12,5%). Cette évolution a induit une réduction du déficit global, base engagements, dons compris, qui s'est situé à 2,7% du PIB, contre 3,3% sur la même période de l'année précédente. Au regard de ces performances, le Comité de Politique Monétaire encourage les Etats à poursuivre les efforts entrepris pour contenir le déficit budgétaire à 3,0% du PIB au maximum en 2019 et le maintenir en dessous de ce seuil pour les années à venir, en ligne avec les objectifs communautaires.

La situation monétaire de l'Union a été marquée, au troisième trimestre 2019, par une légère décélération de la masse monétaire, en liaison avec le ralentissement des créances intérieures. Les réserves de change de l'Union se sont, pour leur part, consolidées sur une base annuelle, assurant ainsi 4,8 mois d'importations de biens et services à fin septembre 2019.

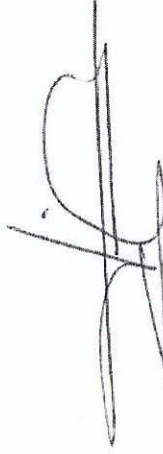
Sur le marché monétaire, le taux d'intérêt moyen trimestriel est demeuré quasi stable à 2,70%, d'un trimestre à l'autre.

Abordant la situation de l'inflation dans l'Union, le Comité a relevé que le niveau général des prix à la consommation a baissé durant le troisième trimestre 2019. Le taux d'inflation est ressorti à -1,0%, après -0,7% un trimestre plus tôt. Cette situation est liée à la poursuite de la baisse des prix des produits alimentaires dans la plupart des pays de l'Union, en particulier les prix des céréales locales. Néanmoins, à l'horizon de vingt-quatre mois, le taux d'inflation est projeté, par la Banque Centrale, à 1,6%, en ligne avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la BCEAO.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité à 2,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,50%. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 3,0%.

Fait à Dakar, le 4 décembre 2019

Le Président du Comité de Politique Monétaire



Tiémoko Meyliet KONE